

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Amanda Gavilanes, Caroline Marti, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Christina Meissner, Nicolas Clémence, Romain de Sainte Marie, Jean Batou, Thomas Wenger, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi, Françoise Nyffeler, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Marjorie de Chastonay, Boris Calame, Marta Julia Macchiavelli, Anne Bonvin Bonfanti, Pierre Eckert, Alexandre de Senarclens, Céline Zuber-Roy, Pierre Conne, Patrick Malek-Asghar, Jean-Pierre Pasquier, Didier Bonny, Beatriz de Candolle, Dilara Bayrak, Joëlle Fiss, Philippe de Rougemont, Yves de Matteis, Adrienne Sordet, Francine de Planta, Alexis Barbey, Fabienne Monbaron, Jocelyne Haller, Helena Rigotti, Katia Leonelli, Raymond Wicky, Véronique Kämpfen, Pierre Nicollier

Date de dépôt : 16 mars 2022

Proposition de résolution

Ukraine : halte à la guerre – solidarité avec le peuple ukrainien

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'agression militaire lancée par les dirigeants russes contre l'Ukraine le 24 février 2022 ;
- après quelques jours de guerre, les centaines de morts et milliers de blessés, en particulier les victimes civiles ;
- la violation grave du droit international public commise par la Russie qui ramène, après des décennies de paix internationale, la guerre sur le continent européen ;
- les principes et valeurs d'autodétermination des peuples, de coexistence pacifique, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains de la Charte des Nations Unies ;

- les principes et valeurs ancrés au sein de notre Constitution et dans le Traité de Lisbonne ;
- la résolution votée le 2 mars 2022 par l’Assemblée générale des Nations Unies condamnant l’offensive militaire de la Russie contre l’Ukraine (141 voix pour, 5 voix contre, 35 abstentions) ;
- les sanctions édictées par l’Union européenne les 23 et 25 février 2022 et la reprise de celles-ci par le Conseil fédéral les 28 février et 4 mars 2022 ;
- les courageuses voix pacifistes qui s’élèvent en Russie et en Biélorussie pour s’opposer à la guerre, souvent au péril de leur vie ;
- l’émotion que suscite dans la population ce conflit et les manifestations de solidarité, à Genève, en Suisse et en Europe, envers les Ukrainiens et les Ukrainiennes ;
- le statut de Genève, capitale internationale du dialogue, du droit humanitaire et des droits humains,

condamne fermement la guerre d’agression des autorités russes contre l’Ukraine et

invite le Conseil d’Etat :

- à condamner fermement la guerre d’agression des autorités russes contre l’Ukraine et les actes commis contre des habitants non armés et des bâtiments civils ;
- à hisser le drapeau de l’Ukraine en signe de solidarité avec son peuple meurtri ;
- à participer à l’accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine ;
- à contribuer généreusement et activement à l’aide humanitaire en Ukraine et dans les pays limitrophes d’accueil des réfugiés de la guerre d’Ukraine ;
- à favoriser la recherche d’une solution diplomatique du conflit dans la tradition d’accueil genevoise permettant à toutes les parties de se retrouver en terrain neutre ;
- à solliciter le Conseil fédéral afin que la Suisse :
 - s’engage pour le respect par les parties belligérantes des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels dont la Suisse est la dépositaire, ceci par tous les moyens diplomatiques à sa disposition ;

- mette en œuvre avec fermeté les sanctions prises par l'Union européenne ;
- accueille sans réserve la population fuyant la guerre en Ukraine ;
- accorde une aide suffisante et digne pour toutes celles et tous ceux qui arrivent en Suisse et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ;
- participe généreusement et activement à l'aide humanitaire nécessaire aux réfugiés d'Ukraine en Europe ;
- collabore avec les institutions de la Genève internationale afin de favoriser une politique des bons offices visant à renforcer la collaboration humanitaire et les efforts diplomatiques visant à la résolution du conflit.